



L'an deux mille vingt le 10 juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 04/07/2020

Présents : **Alain DETOLLE, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Mathilde HOUZE, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,**
Excusés : **Victoire BEAUJOU, Leigh FAULKNER, Françoise ROMANET, Maxime LE HUNG,**

Victoire BEAUJOU donne pouvoir à Catherine MOULIN
Leigh FAULKNER donne pouvoir à Régis MOREL
Françoise ROMANET donne pouvoir à Noémie SERRU,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
Mme Mathilde HOUZE se propose et est désignée pour assurer ces fonctions.
Secrétaire : **Mathilde HOUZE,**

DCM 2020/36: Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants (communes - 1 000 hab.)

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Vu la circulaire préfectorale du 30 juin 2020

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit respectivement de MM. Alain DETOLLE et Francis HOEZELLE et de Mmes Noémie PETIT (SERRU) et Mathilde HOUZE. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées : Mme MOULIN Catherine

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : ...9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : ...9

A obtenu :

Mme MOULIN Catherine.9 voix

Mme MOULIN Catherine ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

b) Élection des délégués suppléants

Candidats :

M Francis HOEZELLE

M Régis MOREL,

Mme Mathilde HOUZE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : ...9

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : ...9

Ont obtenu

M Francis HOEZELLE : 9 voix

M Régis MOREL : 9 voix

Mme Mathilde HOUZE : 9 voix

À Faux la Montagne, le 10 juillet 2020

La Maire

C MOULIN

